



## Les éleveurs de bétail canadiens se concertent pour dénoncer les exigences américaines d'indication du pays d'origine

*Pour diffusion immédiate : 7 août 2007*

Calgary AB – La Canadian Cattlemen's Association (CCA) et le Conseil canadien du porc (CCP) ont formé une coalition pour des dispositions américaines d'indication du pays d'origine qui soient conformes aux accords commerciaux internationaux.

*CLiP COOL (Canadian Livestock Producers Against COOL)* – c'est son nom – est d'avis que l'exigence du *Farm Bill* des États-Unis concernant l'indication du pays d'origine viole les obligations commerciales que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) imposent aux États-Unis. Dans sa formulation actuelle, l'obligation d'indiquer le pays d'origine doit être abrogée ou révisée à fond en fonction de l'ALENA et de l'OMC. *CLiP COOL* est également d'avis que la « correction » dont Washington fait actuellement la promotion est tout à fait insuffisante pour être conforme aux obligations qu'imposent les États-Unis.

*CLiP COOL* invite le gouvernement du Canada à exprimer ces préoccupations au gouvernement des États-Unis, en termes non ambigus. « Bien sûr, nous espérons que les gouvernements du Canada et des États-Unis sauront trouver moyen d'éviter la mise en place de cet obstacle au commerce, mais, s'ils n'y arrivent pas, nous demanderions à notre gouvernement d'exercer ses droits en vertu de l'ALENA et de l'OMC et de contester cet obstacle commercial », d'expliquer le président du Conseil du porc, Clare Schlegel.

L'exigence de maintien de pistes de vérification vérifiables dans les registres entraînera des coûts supplémentaires, au même titre que l'étiquetage détaillé qui réserverait l'étiquette « produit des États-Unis » à la viande d'animaux « nés, élevés et transformés » aux États-Unis. Pour le bœuf et le porc produits dans des usines américaines à partir de bovins et de porcs nés au Canada et exportés aux États-Unis en bas âge pour être engraisés, il faudrait une étiquette indiquant que la viande provient « du Canada et des États-Unis ».

« Nous n'avons jamais craint que le bœuf canadien et le porc canadien ne puissent soutenir la concurrence américaine. De fait, nous ferons un marketing énergique de nos produits carnés pour qu'ils se tirent bien d'affaire en vertu de cette loi », déclare Hugh Lynch-Staunton, président de la CCA. « Le problème est que l'accès aux installations d'abattage américaines sera entravé si elles refusent de se donner la peine de tenir un registre des produits qui satisfont à l'obligation d'indication du pays d'origine. Donc, même si la viande canadienne a la faveur des consommateurs américains, les producteurs de bétail canadiens devront se satisfaire de prix moindres pour ces animaux. »

La seule façon d'éviter la discrimination à l'endroit des animaux canadiens, c'est de reconnaître dans la loi sur l'étiquetage que la transformation d'animaux vivants en viande est une transformation importante et que le pays d'origine de la viande est celui où cette transformation a eu lieu. *CLiP COOL* croit que l'ALENA et l'OMC obligent les États-Unis à traiter la viande des animaux transformés aux États-Unis comme de la viande américaine.

La valeur des exportations de bovins et de porcs vivants aux États-Unis a dépassé 1,8 milliard de dollars en 2006.

**Pour plus d'information :**

Anita DeCoste  
Agent de communication  
Conseil canadien du porc  
613-236-9239  
[decoste@cpc-ccp.com](mailto:decoste@cpc-ccp.com)

Clare Schlegel  
Président  
Conseil canadien du porc  
519-580-6761  
[clare@sugarfield.ca](mailto:clare@sugarfield.ca)

Theresa Keddy  
Gestionnaire des communications  
Canadian Cattlemen's Association  
403-275-8558  
[keddyt@cattle.ca](mailto:keddyt@cattle.ca)